

224C2360
FR0006174348-FS0856

20 novembre 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

BUREAU VERITAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 novembre 2024, la société The Capital Group Companies, Inc.¹ (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 novembre 2024, le seuil de 5% des droits de vote de la société BUREAU VERITAS et détenir 23 863 035 actions BUREAU VERITAS représentant autant de droits de vote, soit 5,26% du capital et 4,09% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions BUREAU VERITAS sur le marché.

¹ Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC).

² Sur la base d'un capital composé de 454 033 034 actions représentant 584 062 147 de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.